

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 35

chargée de l'examen du postulat de Socchi Loris « Transports publics quasi-gratuit »

Présidence :	Marlène Bérard (PLR).
Membres présents :	Coralie DUMOULIN (PLR) ; Jean-Claude SEILER (PLR) ; Samuel DE VARGAS (soc.) ; Carolina CARVALHO (soc.) ; Pedro MARTIN (soc.) ; Esperanza PASCUAS (soc.) ; Alexandra GERBER (rempl. M. Thorens (Les Verts)) ; Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Loris SOCCHI (EàG) ; Mathias PAQUIER (v'lib.) ; Patrizia MORI (UDC)
Membres excusés :	Ilias Panchard (Les Verts).
	Représentants de la Municipalité : Emilie MOESCHLER, municipale en charge de sports et cohésion sociale (excusée), remplacée par Christelle JOLY, secrétaire générale SCS et Marie-Noëlle DOMON, secrétaire générale SGSCS
Notes de séances	Quentin REGNIER.

Lieu : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 16.12.2025 - Début et fin de la séance : 08h00 – 09h00

La Commission examine le postulat de M. Socchi visant à rendre les transports publics lausannois largement accessibles par l'introduction d'un abonnement annuel à 40 CHF, inspiré du modèle de la vignette autoroutière. Le postulant défend cette mesure comme sociale et écologique, estimant que le prix actuel favorise la fraude, limite l'accès à un droit fondamental à la mobilité et constitue un frein au report modal. Selon lui, la contrainte écologique (réduction de l'espace automobile) doit être accompagnée de compensations attractives, telles qu'un accès facilité aux transports publics, afin d'encourager l'abandon de la voiture. Il souligne également les bénéfices indirects en matière de santé publique, de bruit, de pollution et de cohésion sociale.

Plusieurs membres de la Commission contestent toutefois l'efficacité de la mesure. Un commissaire estime que le prix n'est pas le facteur déterminant du choix modal : les personnes à revenu modeste utilisent déjà majoritairement les transports publics, tandis que les automobilistes, souvent plus aisés, privilégiennent la voiture pour des raisons de confort et d'habitude. Une quasi-gratuité généralisée serait selon lui peu ciblée socialement, coûteuse et inefficace en termes de transfert modal.

Un commissaire reconnaît l'intérêt du débat sur les tarifs, mais rappelle que l'attractivité des transports publics repose aussi sur la qualité de l'offre, la fréquence et la desserte. Il souligne que le postulat ferait peser une charge financière très importante sur la Ville, au

détriment d'autres politiques publiques ou d'améliorations ciblées. Le groupe socialiste privilégie plutôt un modèle à 1 CHF par jour, accompagné d'exceptions sociales, et estime qu'un tel projet devrait bénéficier d'un soutien cantonal ou fédéral.

Une commissaire partage le constat écologique mais s'oppose à une quasi-gratuité généralisée. Elle défend des mesures ciblées et le renforcement de l'offre (BHNS, trams, intermodalité), estimant légitime que les usagers disposant de moyens financiers contribuent au financement d'un service de qualité. Elle évoque également l'aménagement du territoire comme levier complémentaire à la réduction des déplacements.

Une autre commissaire rappelle que le prix payé par les usagers est très inférieur au coût réel des transports publics et rejette l'analogie avec la vignette autoroutière. Selon elle, la transition écologique nécessite une responsabilisation des utilisateurs et non une subvention généralisée.

Une commissaire exprime une position divergente laquelle s'inscrit en faveur de la gratuité universelle, qu'elle considère comme plus inclusive et susceptible de lever les freins financiers. Elle plaide pour ne pas opposer coût et qualité, et estime que le financement pourrait être recherché auprès du Canton ou de la Confédération. Elle voit un intérêt à transmettre le postulat à la Municipalité dans le cadre de la réflexion globale sur les transports publics.

Les échanges se poursuivent sur les dispositifs existants de subvention, détaillés par la secrétaire générale : réductions ciblées pour les enfants, les jeunes en formation, les bénéficiaires PC/AVS/AI, les retraités et les habitants des zones foraines. Environ 35 % de la population lausannoise est éligible à ces aides, mais seuls 15 % y recourent effectivement (hormis les enfants). Le coût actuel du dispositif est d'environ 8 millions de francs par an, tandis qu'une quasi-gratuité généralisée représenterait un coût supplémentaire estimé à plus de 50 millions de francs.

Aucune donnée précise n'existe sur l'impact de ces mesures en matière de transfert modal, ni sur le suivi des bénéficiaires à long terme. Plusieurs intervenants relèvent néanmoins que certaines catégories, notamment les seniors, présentent un faible taux de recours.

Conclusion

Au terme de la discussion, la majorité de la Commission estime que le postulat est financièrement trop lourd, insuffisamment ciblé et peu efficace pour atteindre les objectifs de report modal.

Vote des conclusions : 2 oui 10 non 0 abstention

La commission refuse le renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

La rapportrice :

Marlène Bérard



Lausanne, le 6 janvier 2026